UV Eco gestion
A14
Examen
janvier 2017

Consignes pour les surveillants et les candidats.

1. **Temps global accordé : 2 heures.**
2. **Deux sujets à traiter : en GRH et en droit**
3. **Les sujets sont à traiter sur <u>des copies différentes</u>**
4. **Les documents ne sont pas autorisés**

vert

A) Sujet de Gestion des ressources humaines (20 points)

Question 1 : Expliquez pourquoi les entreprises ont abandonné le taylorisme. Quelles sont les conséquences pour les salariés ? *(5 points)*

Question 2 : *(5 points)*

En cas d'augmentation de son activité, une entreprise peut recourir à différentes solutions : les heures supplémentaires, l'intérim, le recrutement de personnel supplémentaire. Expliquez ce qui peut amener l'entreprise à choisir entre ces différentes possibilités.

Question 3 : *(5 points)*

En matière de rémunération, la *participation* est-elle un bon moyen pour stimuler l'effort et orienter le comportement des salariés ?

Question 4 : *(5 points)*

Une entreprise analyse l'évolution de sa masse salariale. Le tableau suivant récapitule l'évolution de ses effectifs et des salaires moyens mensuels par catégorie professionnelles.

N-1	effectif	salaire mensuel de la période N-1	N	Effectif	salaire mensuel de la période N
cadres	10	5000	cadres	20	5000
techniciens	20	3000	techniciens	30	3050
ouvriers	70	2000	ouvriers	50	2100
total	100		total	100	

a) Calculer les augmentations de salaire en niveau pour chaque catégorie de salarié

b) Calculer la masse salariale en N-1, la masse salariale en N ainsi que l'écart global

c) Calculer la masse salariale qu'il y aurait eu en N si la structure de qualification n'avait pas changé par rapport à N-1

d) Déduisez-en l'écart provenant uniquement des augmentations de salaires et l'écart provenant uniquement du changement de structure. Cela vous semble-t-il cohérent ?

rose

B) Sujet de DROIT (20 points)

Traitez les quatre questions suivantes :

1) En matière contractuelle, le silence vaut-il acceptation ?

2) Le cas de force majeure

3) Qu'est-ce qu'un ayant-cause ?

4) La complicité